



REILLANNE



Le Paty

Reillanne

BULLETIN MUNICIPAL

N° 24 - HIVER 2023

SOMMAIRE

Vie municipale – p.3 à 7

Communauté de communes – p.8 à 13

Vie des assos – p.14 à 19

Vie du village – p.20 à 26

Agenda – p.27

Infos pratiques – p.28



Édito

Chères Reillannaises, chers Reillannais,

En 2023, un certain nombre de projets, des « petits » – petits seulement par leur incidence logistique et financière – comme de plus importants seront mis en chantier, ou simplement poursuivis. Mais tous n’aboutiront pas cette année. L’occasion de rappeler ici combien le temps administratif est différent de celui qui porte nos projets personnels. Du moment où l’on décide d’un projet à celui de sa réalisation, puis de sa « livraison », de nombreuses étapes bouleversent parfois le calendrier que la commune s’est fixé. On dépend de divers acteurs extérieurs, et les subventions, sans lesquelles nos réalisations ne peuvent aboutir, n’arrivent pas toujours ponctuelles au rendez-vous. Ou bien ce sont la maîtrise d’œuvre ou les entreprises qui sont débordées. Pour le dire simplement, on part dans les starting-blocks pour un sprint, et on continue finalement en marathon, voire en saut de haies... Et parfois même, on ne parvient pas à la ligne d’arrivée, ou l’on doit bifurquer avant, comme cela a été le cas pour l’écoquartier.

Cependant, depuis plusieurs années, nous poursuivons avec constance notre objectif de redynamiser le centre du village, avec de nombreux changements à venir. Un nouveau bureau d’information touristique verra le jour sur le lavoir de la place, tout en préservant celui-ci. La place aux Herbes redeviendra en partie accessible aux passants. De nouveaux commerces s’installeront place de la Libération et sur le Cours. La place elle-même, cœur du village, et ses usages en seront modifiés. Toutefois, ces projets, auxquels l’équipe municipale se consacre chaque jour avec énergie, verront le jour seulement en 2024 ou 2025. Fin 2023, la rénovation de la maison du Tilleul devrait être terminée. Cette année, et la liste n’est pas exhaustive, nous allons rénover la cour de l’école, créer un cabinet médical au presbytère afin qu’un nouveau médecin s’installe dès que possible à Reillanne, enclencher la rénovation de l’éclairage public pour abaisser notre consommation d’énergie, modifier le PLU afin de permettre la construction de logements sociaux au terrain du Caï. Certains de nos chantiers sont effectués en lien avec la Communauté de communes, qui fait pour cette raison l’objet d’un petit dossier dans ce bulletin.

D’autre part, parce qu’il y a autre chose que le travail dans nos vies, la saison d’animation et de culture à Reillanne s’annonce déjà très étoffée. Elle nous permet chaque année de nous retrouver, chaleureusement. Merci aux associations reillannaises, et à celles et ceux qui rendent notre vie plus riche, plus intense, plus joyeuse !

Claire Dufour, maire de Reillanne



Vie municipale

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE DÉCEMBRE 2022 ET FÉVRIER 2023 (à consulter sur le site mairiereillanne.com)

Séance du 15 décembre 2022

Décision modificative du budget eau et assainissement votée à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité du nouveau règlement du marché applicable au 1^{er} janvier 2023.

Autorisation donnée à Madame la maire à signer la convention Commune/Léo Lagrange Méditerranée pour l'organisation d'accueil collectif de mineurs pour l'année 2023 pour un montant de 57 531.07 €.

Convention pluriannuelle de pâturage : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à signer la convention entre la commune assistée de l'O.N.F. et le GAEC de Montauris.

Renouvellement des autorisations de voirie approuvé pour les différents commerces de la commune.

Commerçants ambulants : droit de place accordé et tarif approuvé.

Demande acquisition de terrain : après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aliéner une partie de la parcelle F 797 et une partie de la parcelle F 65 situées avenue Jean Jaurès pour une contenance de 1 860 m² à M. et Mme Amar Julien ; tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

Convention approuvée à l'unanimité entre les communes de Reillanne et de Saint-Michel l'Observatoire pour l'accueil d'enfants de Saint-Michel au centre de loisirs de Reillanne.

Demande de subvention à la DRAC approuvée à l'unanimité pour la pose d'une fermeture quatre points et des arrêts de volets au presbytère. Le montant de cet investissement s'élève à la somme de 2 596.00 € HT. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : 2 596.00 € HT

Recettes DRAC 80% 2 076.80 €

Autofinancement : 519.20 € HT soit 623.03 € TTC

Autorisation donnée à Madame la maire pour signer l'avenant n°1 aux contrats de territoire départemental de solidarité territoriale 2021-2023 relatif à l'ajustement de l'opération « création de 5 logements sociaux intergénérationnels ».

Demande de subvention DETR 2023 pour la réalisation de 5 logements sociaux intergénérationnels.

Le plan de financement pourrait d'établir comme suit :

Dépenses HT :

Travaux : estimatif réalisé par la MOE 559 452.82 €

MOE : (VISA, DET, AOR, DOE, OPC) : 25 678.88 €

Total HT : 585 131,70 €

Recettes HT :

DETR 2023 25,64% 150 000.00 €

Conseil Régional 10% 58 513.17 €

CD04 (contrat de territoire) 24,95% 146 000.00 €

PALULOS 8,72% 51 000.00 €

Total HT : 405 513.17 €

Autofinancement commune 30,70% 179 618.53 €

Séance du 6 février 2023

Désaffectation et déclassement du domaine public communal approuvés à l'unanimité.

Attribution à l'unanimité du marché pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école.

Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Reillanne. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21h30 à 6h en hiver, du 1er octobre au 30 avril, et à compter de 00h en été, du 1er mai au 30 septembre.

Demande subvention à la DRAC pour la restauration de la porte Saint-Pierre, approuvée à l'unanimité.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : 12 150.00 € HT

Recettes :

DRAC 40% : 4 860.00 €

Autofinancement : 7 290.00 € HT

Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance approuvée à l'unanimité pour remplacer les huisseries du restaurant scolaire.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 6 417.00 €

Recettes :

État (FIPDR) 40% 2 566.80 €

Autofinancement : 3 850.20 € HT

Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation de logements communaux – maison du Tilleul.

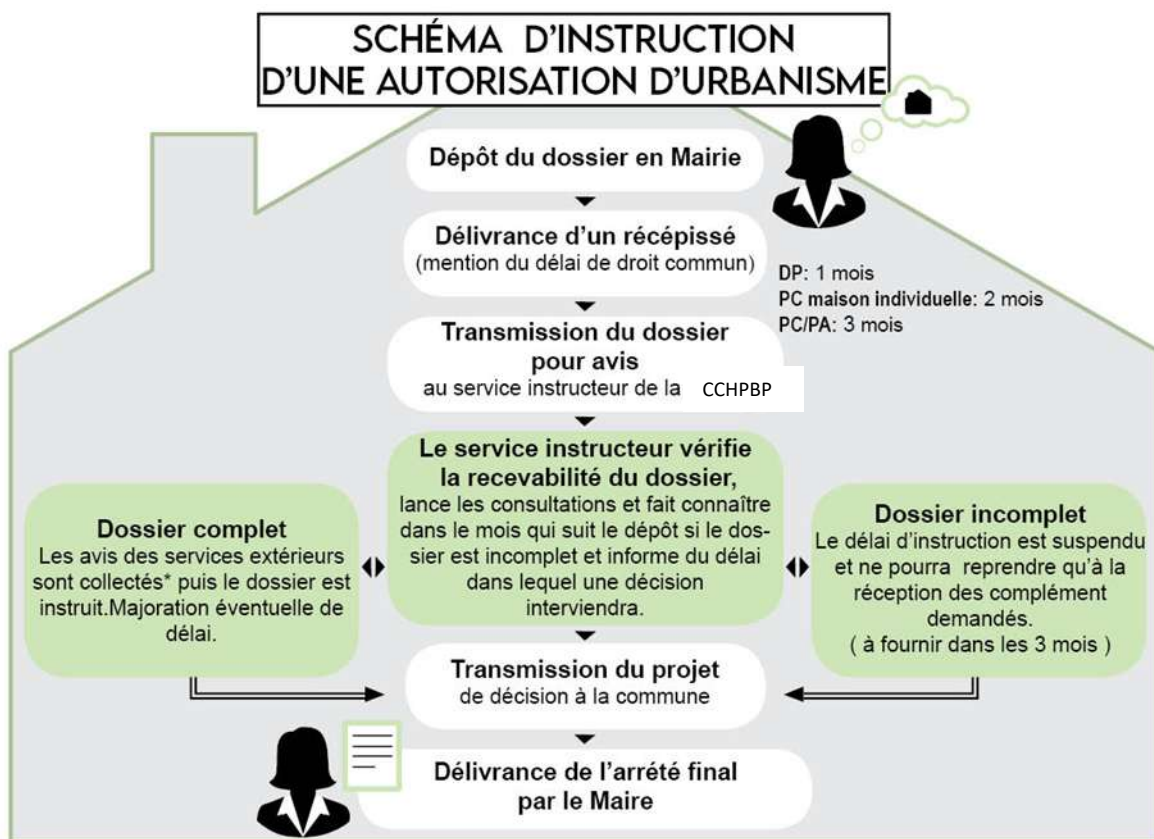


Vie municipale

URBANISME : CE QUI A CHANGÉ DEPUIS JANVIER 2023

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. C'est donc la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la commune et la DDT, la Communauté de communes prenant en charge ce service. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, l'instruction se fait par le bureau d'étude ADS COM, basé à Fontenay-lès-Briis (91).

Pourquoi un bureau d'étude privé plutôt que de créer un poste dédié à ce service dans la Communauté de communes ? L'assemblée a préféré se donner le temps d'évaluer les besoins de notre Communauté de communes en la matière. Encore un exemple de désengagement de l'État au détriment de la commune qui devra s'acquitter de cette dépense supplémentaire, soit 139 € pour un permis de construire. Pour toute question liée à l'urbanisme: urbanisme@reillanne.fr



FRANCE RÉNOV' : UN SERVICE PUBLIC POUR MIEUX RÉNOVER SON HABITAT

Depuis le 1er janvier 2022, France Rénov' guide les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Vous voulez faire des économies dans votre logement tout en préservant la qualité de votre cadre de vie ? Vous vous demandez par où commencer et quelles sont les aides mobilisables ? Le Parc du Luberon vous conseille grâce à son service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Les architectes-conseils vous accompagnent gratuitement dans vos travaux pour diminuer vos consommations d'énergie, améliorer votre confort, tout en préservant le patrimoine architectural emblématique du Luberon. Prenez rendez-vous auprès de l'architecte-conseil du Parc, en mairie de Reillanne ou consultez parcduluberon.fr



Vie municipale

CONTRE L'INSTALLATION D'UN DÉSERT MÉDICAL À REILLANNE

Depuis quelques temps déjà, on se préoccupe à Reillanne de la prochaine cessation d'activité d'au moins un de nos généralistes, ce praticien n'ayant pour le moment aucun remplaçant en vue. Pour cette raison, la municipalité a été contactée en 2022 conjointement par le Dr Dufour et le Dr Melot, médecin nouvellement installé à Céreste, afin d'envisager à Reillanne la création d'une antenne de la maison de santé cérestaine. En effet, ce dernier praticien compte de nombreux Reillannais dans sa patientèle, il lui est donc apparu pertinent d'envisager un lieu de consultation à Reillanne. L'idée à terme est de proposer ce lieu à un médecin qui souhaite s'installer à Reillanne durablement. Mais où ?



©Phanie - LE Quotidien du Médecin - DR



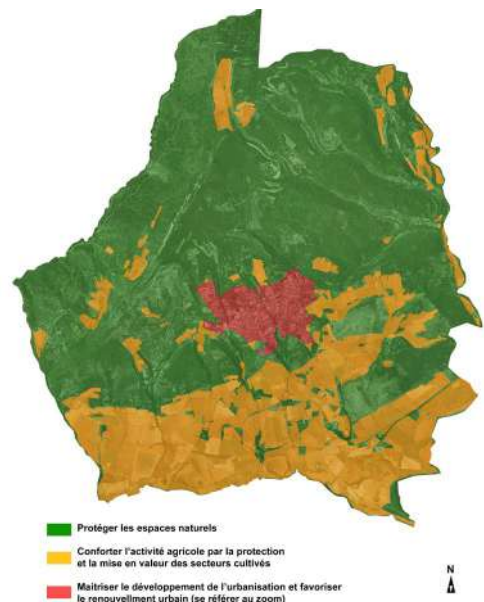
Intérieur du presbytère en travaux, février 2023

La commune a acheté un terrain avenue Jean Jaurès, dans la perspective d'y implanter une maison de santé médicale et paramédicale, dont la construction serait éventuellement portée par la CCHPPB.

Toutefois, en attendant que ce projet advienne, le conseil municipal a décidé de réhabiliter la partie du presbytère transformée en 2016 en appartement d'urgence, pour y créer un cabinet médical qu'on mettra à la disposition d'un médecin, sous certaines conditions à définir. Ce sont les employés communaux qui réalisent les travaux. Alors que les besoins médicaux de la population vont croissant à Reillanne, on doit tout faire pour qu'un nouveau médecin s'y établisse.

PLU EN RÉVISION : VERS ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050...

Depuis 2014, notre PLU est en cours de révision. Cela peut paraître long, mais ce délai nous permet de nous adapter à une situation inédite. En effet, diverses réglementations récentes contraignent davantage ce document, dont la *Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*, ainsi que le STRADDET (*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*). Leur objectif est de limiter de façon drastique les surfaces artificialisées afin de protéger les zones agricoles et naturelles. À Reillanne, cela se traduira par une diminution importante des surfaces constructibles par rapport au PLU actuellement en vigueur. Ainsi, d'une trentaine d'hectares, nous passerons à environ huit hectares constructibles... Avant la validation du nouveau PLU, le dépôt d'un permis de construire est encore possible. Ensuite, le village sera presque figé, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation en 2050.





Vie municipale

LE RELEVÉ ARCHITECTURAL DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION : POUR MIEUX COMPRENDRE LES FAIBLESSES DE LA VIEILLE DAME

Début novembre 2022, Thomas Mougenot, architecte du patrimoine, est venu à Reillanne effectuer le relevé architectural de l'église dans le cadre d'une étude de diagnostic technique commandée par la commune au cabinet *Aedificio*.

Toute la journée, on a vu l'architecte installer de drôles de boules blanches autour du bâtiment, mais dans quel but ? La technique est celle du scan 3D basée sur la technologie de triangulation laser. Lorsque le laser, projeté par le scanner 3D, est reflété par l'objet en train d'être numérisé en 3D, sa trajectoire est modifiée en fonction de sa surface. Un capteur enregistre alors la déviation de trajectoire du laser et la distance qui sépare le scanner 3D de la surface de l'objet. En échantillonnant suffisamment de points de la surface, le scanner 3D est capable d'en déduire précisément la surface scannée en 3D. L'ensemble des points forme, après assemblage des différentes stations de scan, un nuage de points, qui est utilisé ensuite grâce à un logiciel de CAO pour extraire tout document nécessaire au relevé, en général plans, coupes et élévations.

Une étape indispensable pour mieux connaître les faiblesses du bâtiment, et y remédier.

Isabelle Grenut



UN GRILLAGE TOUT NEUF POUR LA COUR DE L'ÉCOLE



On a changé le grillage de la cour de l'école, devenu vétuste, en saisissant l'opportunité d'un appel à projet financé par le *fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)*. Un interphone à la porte d'entrée complètera prochainement le dispositif.

Le montant des travaux s'est élevé à 4 561,42€ HT, la subvention FIPDR à 1 824,57€ HT, et l'autofinancement communal à 2 736,85€ HT.

Pour l'heure, le nouveau grillage, légèrement plus haut que le précédent, permettra surtout de mieux arrêter les ballons ! Et cet été, c'est toute la cour qui sera rénovée !



Vie municipale

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU LUNDI 9 JANVIER 2023

Cet article est l'expression de la commission Jeunesse, il n'engage en rien la municipalité.

14 personnes étaient présentes à la réunion.

- **Skatepark** : Selma, jeune écolière en CM2 à Reillanne, est venue courageusement présenter à la commission une demande signée par les élèves de son école, pour solliciter la création d'un skatepark. Elle a expliqué que le skatepark permet aux enfants d'anticiper leurs actions et favorise l'observation. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% par l'Agence du Sport, en lien avec les Jeux Olympiques de 2024. La date butoir pour déposer le dossier est septembre 2023. À titre de comparaison, celui d'Oraison a coûté 650 000 €... La commune n'a évidemment pas le budget pour financer un tel projet, mais on pourrait réfléchir à l'aménagement de quelques modules ? Demander l'aide de la Communauté de communes ? On propose de demander aux communes de Manosque et Valensole, qui ont déjà des skateparks, qui a été leur prestataire, et le montant du projet. Cela pourrait être fait en commun avec la commune de Banon, qui a priori souhaite également en faire construire un.

- **Aire de jeux pour enfants** près du tennis : Jean-Paul Cassini, adjoint Jeunesse et Sport, s'est renseigné sur de nouveaux jeux. Un portique avec deux balançoires, adaptées pour les enfants jusqu'à six ans, coûterait 1 500 euros. On pourrait également installer un bac à sable et un petite cabane pour enfants.

- **Création d'une MJC** : dépôt des statuts d'une association par Pauline et Jennifer. Elles souhaitent récupérer du matériel et des ordinateurs afin de pouvoir développer des projets avec les jeunes. Notamment de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur). Elles recherchent un local pour pouvoir en faire un tiers-lieu, qui pourrait être partagé entre plusieurs activités. Pourquoi pas l'actuel office de tourisme qui devrait descendre prochainement sur la place?

Des salariés s'occuperaient de la MJC et accueilleraient les enfants de 10 à 18 ans. Ce serait un lieu d'échange et pourrait également permettre des chantiers transgénérationnels. Des financements européens existent. Une MJC avait déjà vu le jour sous la municipalité de Raymond Bressand mais avait dû s'arrêter faute de financement.

- **Piétonisation d'une partie de la place** : demande de rendre piétonne une petite partie de la place, pour commencer, afin, entre autres agréments, de permettre aux enfants de jouer en toute sécurité. Cet espace piéton se situerait entre l'actuelle boucherie et l'îlot de tri, et pourrait être matérialisé au sol par des peintures. On pourrait également y mettre des plots rétractables, peut-être avec le financement des amendes de police. Par ailleurs, il faudrait matérialiser les places de parking pour éviter le stationnement sauvage. Il serait nécessaire d'organiser une réunion publique à ce sujet.

- **Samedi des minots** : cela a débuté en octobre et c'est un succès grâce à ses organisatrices. Il a lieu une fois par mois, avec une quinzaine d'enfants à chaque atelier. Ce sont essentiellement des Reillannais, mais aussi des habitants de Mane, Vachères et Revest-des-Brousses. On y fait également le lien avec la ressourcerie, qui leur fournira bientôt un portant, afin de mettre à disposition des habits pour les enfants.

- **Biblio mobile** : il était une fois... Nathalie de Croq'livres qui animait ces ateliers. C'est maintenant Sonia (Magma) qui est présente une fois par mois dans la salle des associations, avec prêt de livres en lien avec la bibliothèque de Reillanne.

*Marion Andlauer, conseillère municipale
secrétaire de la commission*

Retrouvez les comptes-rendus de réunion de quartiers et des commissions en ligne sur notre site:
<https://mairiereillanne.com/vie-municipale/reunions-de-quartier/> <https://mairiereillanne.com/vie-municipale/commissions/>



Communauté de communes

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DE COMMUNAUTÉ DES 15 NOVEMBRE ET 22 DÉCEMBRE 22

15 novembre : Alain Clapier, maire de Vachères, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 29 délégués présents et 6 procurations.

Avant de débiter la séance, Laurent Pomes, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, présente l'étude qu'il a réalisée pour l'implantation d'un hôtel à Banon. Un hébergement de milieu de gamme à des prix avantageux (type 2 ou 3 étoiles) serait structurant pour Banon.

● Décisions modificatives prises depuis le 16/08/22

- 33 500 € au budget déchets ménagers (entretien et réparation véhicules et intérêts de la dette).
- 20 000 € au budget déchets ménagers (maintenance et entretien du portail).
- 50 000 € au budget principal (versement de fiscalité aux communes de Saint-Martin-les-Eaux, Mane et Dauphin).

● **Crèche intercommunale de Saint-Michel** : autorisation de signer à l'unanimité des lots 4 et 6 avec l'entreprise la mieux disante, Ets AIB.

● **Aménagement d'un hangar à Banon** : signature des marchés approuvée à l'unanimité et demande de financement.

● **Acquisition de camions de collecte** : signature des marchés approuvée à l'unanimité pour 2 camions (323 000 € et 234 000 € HT) dont la maintenance se fera dans un garage de Villeneuve.

Monsieur Granet quitte la séance à 16h ce qui porte le quorum à 34 voix.

● **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations d'urbanisme** : après discussion, l'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix pour, 4 contre et 4 abstentions, la signature avec le bureau d'études ADS COM pour un montant de 50 610 € HT.

● **Rapport d'activité 2021** : la Communauté a investi plus de 5 millions d'euros. **Rapport sur les déchets ménagers 2021 et Intérêt communautaire** (compétence voirie) adoptés à l'unanimité.

● **Refus à l'unanimité de procéder** à une exonération de la somme due par la société Instant Zen.

● **Autorisation de signer la convention** de mise à disposition avec le Centre d'astronomie avec 29 voix pour et 3 abstentions

● **Approbation à l'unanimité d'acquérir** une frange de terrain à Revest-des-Brousses pour points d'apport volontaire.

● **Acquisition** de la boulangerie de Saint-Maime, 145 000 € (32 voix pour et 1 abstention).

● **Autorisation donnée à l'unanimité** pour signer l'avenant de la convention conclue avec l'Établissement Public foncier Régional (EPFR).

● **Cotisations 2022** identiques à 2021 (2 000 €) pour l'Agence de Développement du 04.

● **Décision à l'unanimité de création de 2 postes en crèche.**

● **Demande de financement de 86 000 €** au titre du FNADT pour le forage de Saint-Martin-les-Eaux.

● **Avenant prolongation de délais avec la CAF** pour le centre de loisirs (31 voix pour 1 voix contre).

● **Versement d'une subvention de 1 000 €** à la commune de Simiane pour faire venir un camion de nage, approuvé à l'unanimité.

22 décembre : Jacques Depieds, maire de Mane, accueille les conseillers communautaires. Le quorum est atteint avec 23 délégués présents et 10 procurations.

Le président informe les élus d'une subvention de la Région de 16 000 € attribuée pour l'opération des visites numériques.

● **Adoption à l'unanimité** du règlement financier communiqué en amont.

● **Autorisation** donnée à l'unanimité au président, d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % jusqu'à l'adoption du budget.

● **Autorisation à l'unanimité** pour la vente pour partie du restaurant et du logement de la Forge à Dauphin (section C9).

● **Budget déchets ménagers** : l'assemblée autorise à l'unanimité d'ajouter la somme de 320 000 € dans la perspective d'acquisition de camions ; ces prévisions seront prises en compte dans le budget 2023.

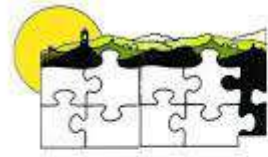
● **Contrat départemental de solidarité territoriale** : autorisation donnée à l'unanimité pour la signature de l'avenant pour réaliser les opérations retenues.

● **Programmation 2022-2023** : le budget économie est important du fait des opérations en cours:

- Opération globale pour la boulangerie de Saint-Maime.
- Rencontre avec l'Agence de l'Eau.
- Acquisition et installation des colonnes au pays de Banon ; des colonnes aériennes sont disponibles pour effectuer des tests.
- Les garages de la déchetterie de Banon seront terminés en février 2023.



Communauté de communes



**Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon**

DOSSIER CCHPPB

Parce que chacun d'entre nous peut constater la place qu'occupe la Communauté de communes à l'échelle de notre village, nous avons estimé qu'il serait bon d'en rappeler l'historique, les compétences, les contours. Nous évoquons certaines réalisations, mais surtout, nous interrogeons son président sur les enjeux et la politique de notre territoire.

BREF HISTORIQUE D'UNE COMMUNAUTÉ DE HAUTE-PROVENCE

La commune de Reillanne alors menée par son maire Alain Calvet adhère en 2010 à la Communauté de communes de Haute-Provence (CCHP) qui regroupe à l'époque Aubenas-Alpes, Céreste (qui la quittera pour rejoindre celle du Pays d'Apt), Dauphin, Mane, Montjustin, Saint-Michel l'Observatoire et Villemus. Auparavant, Reillanne était restée en dehors de ce groupement, ses élus ne souhaitant pas abandonner l'autonomie et l'indépendance financière de la commune. Ces derniers redoutent alors que la voix des Reillannais ne soit plus prise en compte dans une structure supra communale. Le regroupement des communes a finalement eu lieu dans l'ensemble de notre pays, outrepassant parfois les limites des départements, comme pour celle du Sisteronais-Buëch.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit celles attribuées à chaque collectivité territoriale.

Elle impose notamment aux EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), autre dénomination des communautés, un nombre minimum de 5 000 habitants. La communauté du Pays de Banon comptant alors moins de 4000 habitants, la fusion avec la communauté de Haute-Provence devient effective avec la création de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon (CCHPPB), dont le président élu est Jacques Depieds, maire de Mane. En 2017, Saint-Maime quitte l'agglomération de Manosque (DLVA) pour nous rejoindre. La nouvelle structure comprend maintenant 21 communes, comme vous pouvez le voir ci-dessous.

La CCHPPB a pour objet « le développement du territoire dans les différents domaines, économique, social, environnemental ou culturel ».

Chacun peut visiter son site internet:

<https://www.cchppb.fr/>

Francis Marguerite, 1^{er} adjoint

COMPÉTENCES, PROJETS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon (CCHPPB) intervient dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne, sans qu'on le perçoive toujours. Sa présence la plus emblématique est le ramassage des déchets et des ordures ménagères, et la gestion des déchetteries et îlots de tri. Elle se charge également de la voirie, des chemins de randonnée et du tourisme, avec un office (OT) à Banon et des Bureaux d'information touristique (BIT) dont celui de Reillanne. De plus, par sa compétence en matière d'accueil de la petite enfance, c'est elle qui construit et gère les crèches sur notre territoire.

Par ailleurs, autre domaine d'intervention, elle aide particulièrement à la rénovation ou construction de logements sociaux. À ce sujet, son implication dans certains projets reillannais est fondamentale. Ainsi, la CCHPPB apporte son soutien technique à l'opération de l'îlot du château, et pourvoit notamment à l'achat de bâtiments afin d'y installer la boucherie et le salon de coiffure pendant les travaux. Outre cet aspect économique, elle créera prochainement à Reillanne trois appartements locatifs.

FM

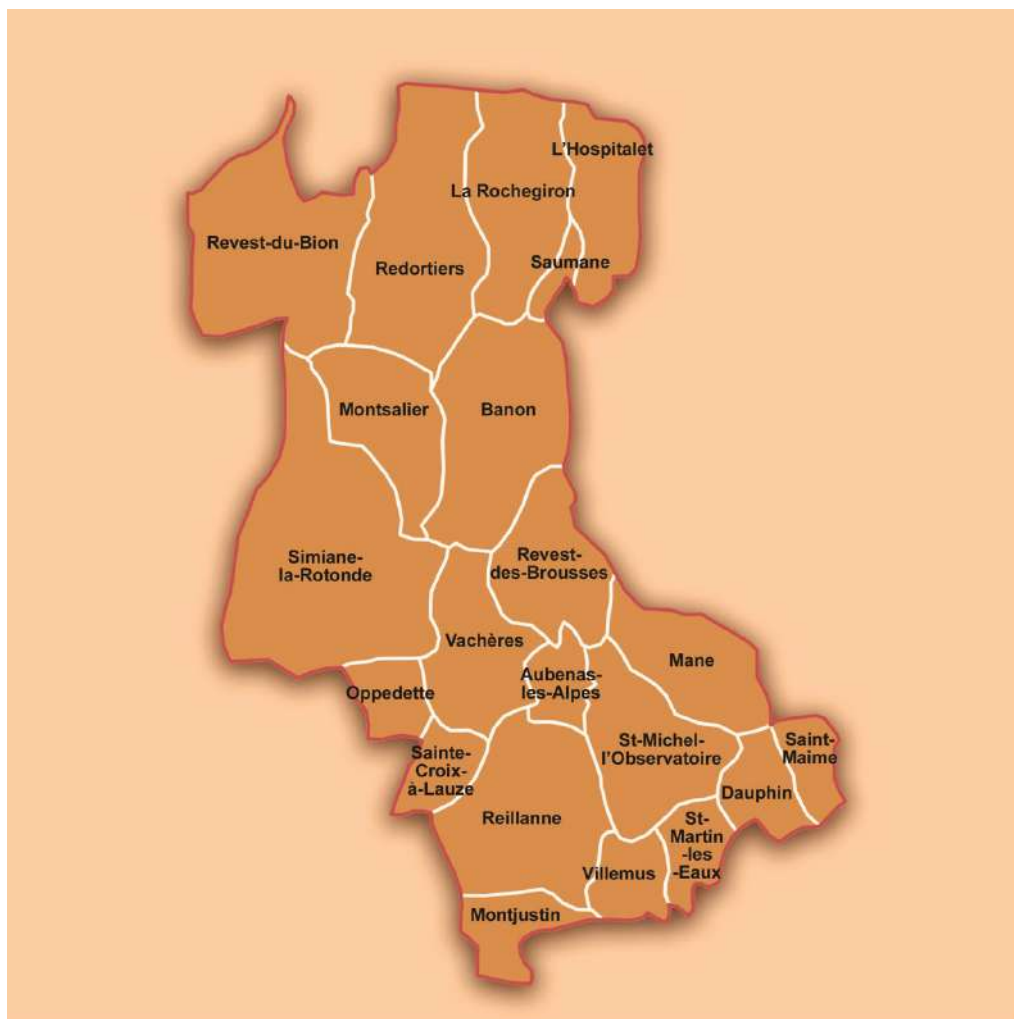


Communauté de communes

RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon compte une population d'environ 9 772 habitants. Son siège social est à la mairie de Mane. Le Conseil de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon se réunit en moyenne une fois par trimestre, depuis sa création sous la présidence de Jacques Depieds, maire de Mane. Depuis la fusion de la Communauté de Haute-Provence avec la Communauté du Pays de Banon, et l'extension à Saint-Maime en 2017, il se compose de 38 conseillers communautaires :

- 5 sièges pour la commune de Reillanne,
- 4 sièges pour les communes de Mane et Saint-Michel l'Observatoire,
- 3 sièges pour les communes de Banon et Saint-Maime,
- 2 sièges pour les communes de Dauphin, Revest-du-Bion et Simiane-la-Rotonde,
- 1 siège pour les communes d'Aubenas-les-Alpes, l'Hospitalet, La Rochegiron, Montjustin, Montsalier, Oppedette, Redortiers, Revest-des-Brousses, Saumane, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Martin-les-Eaux, Vachères et Villemus.



Carte de la CCHPPB, avec les 21 communes qui la constituent. ©Juliette Masse



Communauté de communes



Voirie : le revêtement du chemin Camin dei Pastre a été rénové ainsi que celui de la montée du Cai sur sa partie haute, avec mise en place de ralentisseurs. Chaque année, la commune soumet à la Communauté de communes une liste de travaux de voirie à effectuer, mais tous ne sont pas retenus.



Îlot de tri Bd Saint-Joseph : on y a ajouté récemment un bac à cartons, un bac pour les emballages (jaune) et un bac pour les ordures ménagères.



Communauté de communes

INTERVIEW DE JACQUES DEPIEDS, MAIRE DE MANE ET PRÉSIDENT DE LA CCHPPB

Le coût du traitement des déchets représente un enjeu important pour les communes et leurs habitants. Ainsi, il a augmenté dans la CCHPPB de 65% entre 2020 et 2021. Comment le maîtriser et quelles évolutions peut-on anticiper?

– En tête par sa faible charge en déchets par habitant (221 kg/an contre 450 en région et 400 dans le département), notre Communauté a misé depuis ses débuts sur une gestion optimale des déchets, même si je déplore que les politiques aient abandonné ce secteur au privé. En effet, dans le département, une seule entreprise traite les ordures ménagères dans le site d'enfouissement de Valensole, se trouvant de fait en situation de quasi-monopole. Difficile de discuter les prix dans ces conditions...

Afin de maîtriser la pression fiscale sur les habitants de nos communes, il nous faut favoriser la pédagogie, pour parvenir à réduire nos déchets. Les points d'apport volontaire incitent nos concitoyens au tri. Mais les conseillers communautaires souhaitent aussi mettre en place une tarification incitative : en plus d'une part fixe de base, chaque usager aurait une carte lui permettant de peser ses déchets et payer en fonction de sa « production ». Une étude est en cours.

D'autre part, depuis que nous avons équipé nos colonnes de sondes, le camion se déplace à bon escient, car 1km parcouru revient à 1€ environ. Par ailleurs, au 1er janvier 2024, la Communauté ramassera aussi les biodéchets, que chacun pourra déposer dans une colonne de tri dédiée à cet usage, ce qui abaissera le poids de nos ordures ménagères d'environ 30%. Ces déchets organiques, qu'on évalue à 1 000 tonnes/an pour la Communauté, pourraient être dégradés grâce à un digesteur ou méthaniseur, afin de créer de l'énergie, une piste à l'étude.

Qu'en est-il de la déchetterie de Reillanne, parfois jugée insuffisante par certains ?

– La déchetterie de Reillanne fonctionne bien et semble répondre pour le moment aux besoins de la commune, mais il faudra peut-être envisager son agrandissement, par exemple avec une recyclerie de matériaux, dans les années qui viennent.

La Communauté de communes a acquis récemment un terrain à Reillanne, avec quel projet économique ?

– La Communauté de communes a acquis un terrain de 3 hectares à Reillanne aux Craous afin d'y implanter, si la commune le décide, et j'insiste bien, seulement à cette condition, un parc d'activités économiques. Si cela devait se faire, il faudrait veiller à une intégration paysagère et environnementale exemplaire. Outre quelques entreprises, ce parc accueillerait également la nouvelle caserne des pompiers et éventuellement le pont-bascule pour les agriculteurs, deux équipements publics indispensables. Mais nous n'en sommes encore qu'à l'étude d'impact environnemental, dont nous attendons les résultats.

L'État a décidé de transférer la compétence de l'eau aux Communautés en 2026 ? Que vous inspire cette décision ?

– Pour moi, privatiser l'eau équivaut à une spoliation, je ne peux pas l'envisager sereinement. Remettre ce service en régie est la première chose que j'ai faite à Mane après mon élection, en 1984. Qu'y a-t-il derrière cette décision du législateur ? De grands groupes privés aux lobbys influents ? Il faut dès maintenant que la Communauté se prépare à ce transfert en recherchant de nouvelles ressources en eau pour assurer son autonomie. Elle doit également favoriser la solidarité entre les communes.



M. Depieds devant la mairie de Mane, siège de la CCHPPB
Photo©HPI



Communauté de communes

C'est le cas depuis une vingtaine d'années entre Mane, Saint-Maime et Dauphin, palliatif qui a sauvé la mise de cette dernière commune l'été dernier. On pourrait par exemple envisager la même chose entre Reillanne, Aubenas et Saint-Michel l'Observatoire. Par ailleurs, la Communauté pourrait subdéléguer aux communes la gestion de leur eau, ce qui permettrait à celles qui le sont de rester en régie. Et puis, 2026 verra la fin des mandats municipaux, on peut imaginer une résistance des communes à se plier à la gestion de leur ressource en eau par les Communautés... L'enjeu en vaut la chandelle.

Comment envisagez-vous la lutte contre le désert médical qui s'installe peu à peu dans notre territoire ?

– La Communauté participe à cette lutte en aidant à dynamiser les communes par la création de commerces, d'entreprises, de logements, de bureaux touristiques... il faut rendre notre territoire attractif ! Mais il faut également créer de bonnes conditions d'accueil des professionnels de santé, en construisant des lieux où ils peuvent se regrouper. L'exercice médical a évolué, le médecin en milieu rural ne travaille plus seul. La Communauté soutiendra Reillanne dans la construction d'un projet de maison médicale, je pense qu'il faut vite agir dans ce sens.

Que pensez-vous de la crainte souvent exprimée par les citoyens d'une dilution de l'autonomie des communes dans la Communauté de communes ?

– Le risque existe bien, avec cet étage supplémentaire dans la décision démocratique, surtout lorsque les petites communes sont insérées dans des agglomérations importantes. Mais notre Communauté comporte 21 petites communes, dont la plus importante est Reillanne ! L'échelle permet, selon moi, de travailler à égalité entre communes. La Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon n'est ni le lieu de la politique partisane, ni une « vache à lait » qu'on mobilise de façon égoïste. C'est un outil efficace de soutien et de solidarité au service de nos communes. Faire en commun ! Il s'y exprime une grande diversité d'idées, même si, comme on le sait bien, je suis un « autocrate »...(sourire). Reillanne, qui était auparavant plutôt « une belle endormie », y prend toute sa place, avec une réelle volonté de développement à long terme, et j'en suis personnellement ravi.

Propos recueillis par Francis, Isabelle et Marion



La CCHPPB a récemment acquis un immeuble à Reillanne, cours Olivier Thierry d'Argenlieu. Le projet porte sur la réhabilitation du bâtiment avec la création d'un commerce au rez-de-chaussée et de deux logements T3. Coût de l'opération : 355 000 € – Financements sollicités auprès de l'État (DETR) et de la Région.



Vie des associations

FOOT: VISITE DES JOUEUSES DE L'OM ET NOUVEAUX SPONSORS POUR LES FÉMININES DE REILLANNE !

Des invitées de marque ! Vendredi 25 novembre, deux joueuses de l'Olympique de Marseille féminin sont venues au stade de Reillanne pour assister et encadrer l'entraînement des joueuses du Football Club Céreste-Reillanne. C'est avec grand plaisir que les joueuses du FCCR ont accueilli Anais Hatchi, gardienne de but et Roxane Couasnon, défenseure. Leur équipe évolue en D2 féminine (équivalent de la ligue 2 masculine) et a pour ambition de terminer première du classement afin d'accéder à la D1 la saison prochaine, plus haut niveau de compétition nationale chez les féminines.

Les joueuses professionnelles avaient préparé une séance d'entraînement pour les Reillannaises alliant échauffement, exercices de conduite de balle, de frappe et de stratégie avant de terminer sur un petit match pendant lequel elles ont pu, du bord du terrain, donner de multiples conseils. Les olympiennes ont salué le courage et l'envie de nos joueuses amatrices de créer cette équipe féminine senior ainsi que leur notable progression depuis maintenant quatre ans. En effet, après des premières saisons difficiles et à force de travail et de persévérance, mais aussi avec le soutien indéfectible du club, des dirigeants, des joueurs masculins et des supporters, les joueuses du FCCR font cette année un bon début de saison avec 4 victoires, 1 nul et 2 défaites. L'entraînement s'est terminé autour du verre de l'amitié, et les joueuses, amatrices et professionnelles, ont pu encore échanger sur différents sujets dans une ambiance joviale. Aussi, les olympiennes sont fièrement reparties avec le pull et la casquette au couleur du FCCR et les petites attentions

que les joueuses locales leur avaient offert pour le déplacement depuis Marseille. Les Reillannaises remercient encore Anais et Roxane pour ce moment de partage, pour leur simplicité et leur bonne humeur, et pour tous leurs conseils plus qu'enrichissants qu'elles n'hésiteront pas à mettre en pratique lors des prochains matchs !



L'équipe avec ses deux nouveaux sponsors



Anais Hatchi et Roxane Couasnon aux couleurs du FCCR

Deux nouveaux sponsors !

Pour cette saison 2022/2023, Durand Électricité Système de Reillanne et le Café des Tilleuls de Villemus ont offert des pulls aux couleurs du FCCR, et avec les initiales de chacune, à toutes les joueuses licenciées ! Le club les remercie vivement !



Vie des associations

SAMEDI 25 MARS : LE CLUB DE TRAIL EN « FOULÉE BLEUE » CONTRE LE CANCER

À l'occasion de *Mars bleu*, mois de mobilisation contre le cancer colorectal, la CPAM des Alpes de Haute-Provence et ses partenaires se mobilisent pour sensibiliser les hommes et les femmes de 50 à 74 ans, sur l'importance de réaliser un dépistage. Le cancer colorectal représente chaque année plus de 43 000 nouveaux cas détectés en France et 17 000 décès : c'est le cancer le plus meurtrier après le cancer des poumons. Faire la promotion du dépistage est une priorité, car détecté tôt, un cancer du côlon se guérit dans 9 cas sur 10.

C'est dans ce cadre que le Club Trail de Reillanne organise un évènement intitulé *La Foulée Bleue* :

- un circuit de 5 km, non-chronométré, à parcourir en marchant, en courant, ouvert à tous, enfants, adolescents et adultes.
- un mini-circuit d'orientation pour les enfants.

Cet évènement aura lieu le samedi 25 mars. Départ à 10h du stade. (Peut-être deux départs, un pour les coureurs et un autre pour les marcheurs... à définir).

La boucle de 5 km sera sur des chemins et sentiers, avec juste un petit peu de route à la fin vers la déchèterie.



LE SKI-CLUB REILLANNAIS À NOUVEAU SUR LES PISTES !

Après plus de deux ans sans pouvoir glisser sur les pistes, le ski-club de Reillanne a enfin pu redémarrer cette année. C'est avec 45 enfants à son bord que le bus est parti pour la station de Chabanon mercredi 18 janvier à 8h. Bien que le temps ne soit pas idéal, grisaille et température basse au programme, la neige avait le mérite d'être fraîche et les

skieurs en herbe ont pu se régaler jusqu'à la fermeture des pistes. Et c'est le visage fatigué mais heureux que les enfants ont retrouvé leurs parents le soir vers 20h. Un grand merci à l'association et aux bénévoles qui ont pu rendre tout cela possible.

Marion Andlauer





Vie des associations

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DU CANTON DE REILLANNE

Quoi de plus essentiel que le sang ?

Donner son sang, faire ce geste généreux, donne de vraies raisons d'espérer, de croire encore à la solidarité, l'humanisme et tout simplement à la conscience humaine. En étant un lieu de villégiature pour les retraités, notre région crée un déséquilibre dans la pyramide des âges pour les personnes pouvant donner leur sang. La région Sud PACA a besoin quotidiennement de 900 poches de sang et notre région n'en collecte que 650, nous dépendons donc de la solidarité nationale. Nous avons un besoin important de nouveaux donneurs pour parvenir à l'autosuffisance régionale.

Pour donner son sang il faut : présenter une pièce d'identité - être en bonne santé - ne pas être à jeun - être âgé de 18 ans jusqu'à 70 ans.

Les prochaines collectes dans notre secteur se feront dans la salle des fêtes de Reillanne les : mercredi 1er mars - mardi



30 mai - mercredi 26 juillet - mercredi 20 septembre et mercredi 6 décembre, toutes de 14h30 à 19h.

Venez nombreux, nombre d'entre nous ont besoin de vous.

Pour tout renseignement :

*Bernard Gros - 06 15 40 16 24
Président du Sang Canton Reillanne*

COURS DE SPORT AU CERCLE DE FAMILLE

Adhérent au Cercle de Famille ou non adhérent, de nouvelles activités « Cardio-renforcement musculaire et Gym douce », vous sont proposées par Florie, éducatrice sportive diplômée. Ces cours ont lieu dans la salle du Cercle, selon le planning suivant :

- Lundi 18h30 -19h30 Cardio-renfo -circuit training (ateliers avec du petit matériel sportif)
- Mardi 11h00 - 12h00 Gym douce (40 min de gym douce + 20 min d'étirements)
- Jeudi 11h00 - 12h00 Gym douce (40 min de gym douce + 20 min d'étirements)

Collectifs avec un maximum de 10 à 15 personnes par séance, ces cours sont ouverts à tous, quel que soit votre niveau, car chaque exercice vous sera proposé avec des options adaptées à vos besoins. Une tenue confortable avec baskets (pour le cardio-renfo), en chaussettes pour la gym douce, un tapis recouvert d'une serviette (pour le confort) et une bouteille d'eau, vous voilà équipé(e). Intéressé(e), un complément d'information sur les cours dispensés, votre participation financière, ... n'hésitez pas à contacter Florie Clément- 06 72 39 27 63 Par mail : Florie.funky.sport@gmail.com

Christine Baptiste et Florie Clément

ASSOCIATION CERCLE DE FAMILLE : UNE SALLE À LOUER POUR VOS FÊTES

Une fête familiale, un anniversaire, un mariage, une fête entre copains, la salle du Cercle de Famille et ses annexes sont à votre disposition pour une journée, un week-end... Celle-ci s'est refait une jeunesse grâce à un embellissement

des pièces d'eau, rajeunissement indispensable, il est vrai. Vous souhaitez la réserver, savoir si elle est disponible, en connaître les conditions générales, n'hésitez pas à contacter Marie Claude Lohez au 06 10 01 14 90.

Christine Baptiste, Présidente



Vie des associations

AG DE LA MÉDIATHÈQUE DE REILLANNE : PUBLIC, REVIENS NOUS VITE !

Samedi 10 décembre 2022 à 15h, nous étions conviés à l'Assemblée générale de la médiathèque de Reillanne, dans ses locaux, que fréquente environ une centaine d'abonnés. Outre les cinq bénévoles actives de l'association Lecture et Culture, nous étions très peu nombreux, mais l'envie de s'investir était bien là. D'emblée la présidente Brigitte Martin fait le constat que la crise sanitaire a éloigné les Reillançais de leur médiathèque, constat d'ailleurs valable pour l'ensemble des 89 bibliothèques du Département. Comment ramener le public ? Comment recruter de nouvelles personnes bénévoles plus jeunes ? En réalité, les deux problématiques sont très liées : si un renfort de bénévoles arrive, on peut envisager une ouverture hebdomadaire en plus, et des animations/événements autour du livre, par exemple avec le soutien de l'Agence régionale du Livre : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/>

Partenaires réguliers avant la crise, les jeunes lecteurs du centre aéré ont repris leurs visites du mercredi matin, et on s'en félicite. Par ailleurs, pour sa bibliothèque mobile enfantine dans la veine de Croq'Livres, l'association Magma animée par Sonia Belliard emprunte un jeudi par mois une

soixantaine de livres à découvrir après l'école, à la salle des Associations. Les enfants rapportent ensuite eux-mêmes les ouvrages à la médiathèque. « *Il faudrait que notre médiathèque devienne une vraie ruche, avec une personne jeune à l'accueil, ce serait plus engageant* », observe Anne-Marie Perrousseau, sa fondatrice. Autre partenaire incontournable, la médiathèque départementale qui soutient la bibliothèque de Reillanne en proposant des livres et des CD, mais aussi des formations et du conseil. D'ailleurs, cet établissement dispose depuis peu d'un nouveau service: grâce à un identifiant lié à votre abonnement (adulte 15€/an, enfant 2€), vous pouvez avoir accès en ligne au catalogue de la médiathèque départementale et ainsi réserver via la médiathèque de Reillanne les ouvrages qui vous tentent. Suivez le lien : <https://lamediatheque04.fr/>

Pourquoi ne pas organiser une nuit de la lecture ? Des rencontres avec des auteurs ? Les idées et les envies ne manquent pas... Amoureux de tous âges de la lecture et de la musique, retrouvez le chemin de notre médiathèque, elle a besoin de vous !

Ouvert les jeudi et samedi de 10h à 12h
contact: 04 92 76 46 08 ou reillanne.biblio@orange.fr

IG

Le coin des enfants...



... et le coin des polars!



L'équipe de la médiathèque autour de sa présidente Brigitte Martin



Vie des associations

LES SAMEDIS DES MINOTS : MOMENT OUVERT À TOUS, SANS INSCRIPTION, CONVIVIAL ET GRATUIT !

Initiative citoyenne, portée par l'association MAGMA et soutenue par la Commission Enfance et Jeunesse de Reillanne pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles, depuis octobre 2022, un samedi matin par mois de 10h à midi, la salle du stade se métamorphose en cocon pour accueillir enfants et parents. En octobre, c'était jeux, piscine à doudous, kamishibais et comptines signées. En novembre, bac à riz, maïzena dégoulinante, mélange d'étoffes et de textures, marrons et graines colorées pour pastouiller à gogo. Et en décembre, découverte d'instruments, musique en live avec Jérémie, déguisements, ballons, maquillage et Boum des minots.

Nous sommes chaque fois une trentaine à nous régaler, alors... c'est décidé, en 2023 on continue ! Réservez vos samedis matin :

- 11 mars
- 15 avril
- 13 mai
- 17 juin

Envie de nous rejoindre, de participer à la préparation, de proposer une activité ? Pour toutes questions et recevoir les infos: magma04asso@gmail.com

À bientôt !

Séréna, Sonia, Zdena, Nanou



BIBLIOTHÈQUE MOBILE JEUNESSE À REILLANNE AVEC

Magma

Depuis le mois d'octobre, l'association Magma en partenariat avec la médiathèque du village, propose aux écoliers, enfants et familles un rendez-vous mensuel et gratuit, à la salle des associations du village, face à l'école, dès 16h30. Un prétexte pour se retrouver autour d'une sélection de livres et partager des histoires, en lire, en écouter ou feuilleter, emprunter des livres.

À vos agendas pour les rdv du prochain trimestre :

- jeudi 13 avril
- Jeudi 11 mai
- Jeudi 15 juin

Au plaisir de se re-voir !

Sonia



vie des associations

OYEZ ! OYEZ ! CINÉMA SUR LA SELLETTE !

L'association La Strada basée à l'Isle/Sorgue est un cinéma associatif itinérant depuis 32 ans sur une vingtaine de villages du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence dont Reillanne (deux fois par mois). Jusqu'à présent, elle gère aussi une salle à l'Isle/Sorgue (20 séances par mois), mise à disposition par sa municipalité. Or, un cinéma privé est en cours d'installation en 2023. Le maire de cette commune a fait le choix de favoriser ce cinéma privé et impose à la Strada de cesser ses activités dans sa ville, ce qui va grever considérablement les recettes de l'association (26% sont réalisées sur cette seule ville). **Le challenge va donc être de recentrer toute l'activité de La Strada sur les villages desservis par ce cinéma itinérant.**

Gardons à l'esprit que la Strada se donne pour objectif de

« promouvoir le cinéma par sa diffusion en zone rurale » et qu'elle est un lien social culturel. « *Vouloir-voir ensemble un film* » dans son village est sa devise. Les équipes de bénévoles s'efforcent chaque quinzaine de faire vivre ces idées dans les villages comme à Reillanne par exemple. Ces actions conjointes porteront leurs fruits grâce à la participation régulière et engagée aux séances de **NOUS TOUS** pour augmenter les recettes de l'association et à terme pérenniser la Strada malgré la situation actuelle. Nous bénévoles de Reillanne, appelons les Reillannaises et Reillannais à soutenir La Strada en venant nombreux au cinéma chaque quinzaine si nous avons à cœur que le 7ème art reste présent dans notre commune. **Un grand merci par avance.**



*Les Reillannais et Reillannaises de La Strada
Eva, Mireille, Gérard, Céline, Christiane, Françoise,
Jean Yves, Corinne, Annie, Marie Eve, Marie,
Jean-Jacques*

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE REILLANNE : REPAS DE SOUTIEN DIMANCHE 19 MARS !

L'École de Musique de Reillanne ne s'est jamais aussi bien portée du point de vue du nombre d'élèves qui ne cesse de croître. Nous proposons de nombreux cours particuliers et collectifs à des tarifs raisonnables, alignés sur ceux des autres écoles alentour et adaptés en fonction des revenus de chacun, et cela semble répondre à une vraie demande à Reillanne. Nous en sommes très heureux !

Mais malgré cette fréquentation en hausse, le soutien de la Mairie et du Département, nous sommes en difficulté financière... En effet, le nombre d'heures d'enseignement des professeurs ayant largement augmenté depuis la création de l'Association, la masse salariale devient trop conséquente par rapport aux ressources que nous avons jusque-là. Les cotisations des élèves représentent environ 45% des revenus, les subventions 40%, il reste donc quelques % à combler...

Nous nous sommes donc tournés vers d'autres organismes susceptibles de nous aider, mais nous avons aussi à cœur de proposer un événement convivial et festif afin de nous rassembler autour de l'École de Musique. Car, comme l'a dit Nietzsche, « *Sans la musique, la vie serait une erreur* »...

C'est pourquoi nous vous convions à un repas de soutien le **dimanche 19 mars 2023 à midi à la salle des Associations** de Reillanne. Le repas sera suivi d'un blind-test hétéroclite et d'un Karaoke endiablé pour les plus téméraires !

Juliette et Pauline



*menu complet : entrée + plat + dessert = 20€, enfants -12 ans = 12€
buvette sur place
réservations : ecolemusiquereillanne@gmail.com ou 06 72 81 19 01*



vie du village



RETOUR EN IMAGES SUR NOËL 2022 À REILLANNE !

Le marché de Noël s'est tenu comme à son habitude le vendredi soir à la veille des vacances scolaires, avec de nombreux stands d'artisans locaux. Dans le brouillard, leurs lumières amenaient une chaleur bienvenue, et permettaient aux retardataires de faire leurs dernières emplettes. Par exemple, en faisant une bonne action auprès du Secours populaire, toujours dynamique. De la chaleur, il s'en dégageait aussi du barnum de la mairie, où chocolat et vin chauds, confectionnés par les cantinières de l'école, étaient distribués gracieusement dans la bonne humeur. De délicieuses pâtes de coing réalisées par l'association du poirier étaient également offertes pour réveiller nos papilles! Pour les crêpes ou la barbe-à-papa, il fallait se tourner vers les délégués des parents d'élèves qui ne chômaient pas. Côté musique, les jeunes élèves de l'école de musique ont fait le show sous la baguette de Pauline Paguet, et le père-Noël, sur sa calèche tirée par deux chevaux impressionnants et fumants, a fait la distribution de papillotes, et promené les enfants à travers les rues du village, nimbé de brouillard... Pour finir, le feu d'artifice, qu'on devinait malheureusement à peine dans la purée de pois à moins d'être très près, clôtura de ses pétards cette belle soirée, étape incontournable pour ouvrir les festivités de fin d'année !

Marion Andlauer



Le Père Noël et ses fiers destriers



La crèche de l'église de Reillanne



Parade des enfants de l'école de musique



Préparation des colis de Noël par le CCAS



Marché de Noël : photos de George Greenlee



Vie du village

UNE PRÉSENTATION DE LA MONNAIE LIBRE « JUNE » À REILLANNE

Dimanche 18 décembre avait lieu une rencontre pour informer les Reillannais de l'existence d'une nouvelle monnaie d'échange libre, « la June ». En contexte de vacances scolaires, nous fûmes un petit groupe d'une vingtaine de personnes, cependant très intéressées et motivées, suite à une projection d'une demi-heure suivie d'un débat. Cette rencontre était à l'initiative du groupe de Forcalquier, qui propose déjà un «G marché», soit une brocante avec la June comme unique moyen d'échange, chaque 2d dimanche du mois, et cela depuis plus d'un an. En vue d'un grand succès auprès de plusieurs villages dans ce département, il nous apparut naturel d'en faire profiter la population reillannaise et de Céreste. Nous proposons un «G marché» thématique sur les énergies autonomes avec débat dimanche 12 mars 2023 à Montlaux, il y aura de nombreux stands et une buvette. Venez nombreux nous raconter votre expérience et partager ce moment.

Pour plus d'infos : <https://monnaie-libre.fr/>

Turkia Ellien



Séance de présentation du 18 décembre 2022

BILAN DE LA SAISON 2022 AU BUREAU TOURISTIQUE DE REILLANNE

Qui ne connaît pas Claire Garouachi, ou tout au moins son nom ? Depuis 2016, elle est en charge de l'Office du Tourisme de Reillanne, devenu Bureau d'information touristique sous la compétence de la Communauté de communes depuis le 1er janvier 2019, l'Office du Tourisme Intercommunal se trouvant à Banon. Claire a toujours travaillé dans le secteur du tourisme. Tout d'abord responsable pour un *tour-operator* à Paris, elle ouvre ensuite un hôtel près de la gare du Nord, site des arrivées de l'Eurostar, puis gère à nouveau un *tour-operator* dans le Sud-Est de la France.

Question fréquentation, en 2022 à l'« OT », Claire a comptabilisé jusqu'à fin août 4 672 visiteurs : seulement 120 en janvier, mais 1101 en juillet et 1373 en août, avec une augmentation par rapport à 2019. Outre certains jours en semaine, son bureau est ouvert à l'année chaque samedi, et le dimanche matin en saison d'été. Rappelons que ce n'est pas le cas de certains bureaux touristiques du secteur, comme Céreste et Saint-Michel qui ferment le week-end, ce qui augmente la pression sur celui de Reillanne : Claire reçoit souvent jusqu'à 100 personnes le dimanche en été !

Passionnée du Luberon et de la Haute-Provence, et très attachée à Reillanne où elle vit depuis 2000, elle admet « mettre en avant le village »... Elle offre beaucoup de documentation et de conseils, et relaie toute l'année par mail les événements du village et des alentours, ce que les associations apprécient. De plus, son bilinguisme (elle est britannique) favorise le contact avec les touristes hollandais, allemands ou anglais, majoritaires à Reillanne. Que cherchent les visiteurs lorsqu'ils pénètrent dans son (petit) bureau ? Des itinéraires de randonnées à pied ou à vélo ; que faire avec des enfants ; où manger ; des renseignements sur les concerts, expos, festivals, animations que le village ou les alentours proposent. Par ailleurs, depuis quelques années, on lui demande souvent où loger pour une, deux ou trois nuits, à la dernière minute en juillet et août ! Or, notre territoire peine à offrir ce type d'hébergement pour un séjour court et abordable, en chambre d'hôte, ou même en camping, cette dernière demande étant récurrente. En 2022, les gîtes du village, le camping du Vallon des Oiseaux et le VTF de Céreste ont affiché complet la plupart de l'été.



Vie du village

À CHACUN SON CHEMIN...

Envie de profiter du plein air, de respirer à pleins poumons, d'apprécier le paysage, le patrimoine ? Pourquoi ne pas sauter dans vos chaussures pour marcher, courir, rouler ? Notre commune rurale est traversée de nombreux chemins, dont la plupart sont privés, et d'autres communaux. Ils ont pour fonction première de desservir les terrains agricoles, ou d'offrir des raccourcis. Parmi les chemins communaux, certains font partie du domaine privé de la commune, qui n'a alors aucune obligation de les entretenir, et qui peut, au même titre que toute personne privée, les échanger ou les vendre, à la différence de la voirie publique communale, qui demeure inaliénable. Dernièrement, quelques sentiers déjà existants, par exemple vers Saint-Denis, ont été débroussaillés par des habitants, afin de circuler plus facilement aux abords du village. Mais d'autres chemins, repérables à leur balisage jaune (petite randonnée) ou blanc et rouge (grande randonnée), sont entretenus plus officiellement de manière régulière.

À Reillanne, quatre chemins sont inscrits au *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*. Balisés et dénommés Barruol, Reclapous, Pompoulasse et Enchrème, ils offrent un beau panorama sur le Luberon et les villages alentour, et même sur le Ventoux et les monts du Vaucluse. Relevant de la compétence obligatoire du Département, le PDIPR est un outil juridique et d'aide au développement des activités « nature », qui engage la responsabilité de cette collectivité en proposant des itinéraires sécurisés. Il permet de développer la pratique de la randonnée et autres activités de plein air, de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages, d'assurer une qualité et une pérennisation des chemins. Par exemple, notre département possède le plus grand domaine de circuits VTT (4000 km) en France.

Pour atteindre ces objectifs, des conventions sont signées avec des partenaires tant publics que privés. Dans les Alpes de Haute-Provence, ce sont à ce jour 7000 km de sentiers qui sont balisés, pour le plus grand plaisir du million de personnes environ qui y randonnent chaque année. Le Département, au titre de la préservation et promotion des chemins, co-finance l'opération et développe avec chaque partenaire un programme de travaux, auquel il participe financièrement à hauteur de 50 %, voire plus.

Sur notre territoire, la Communauté de communes de Haute-Provence et Pays de Banon (CCHPB) est partenaire du Département, le tourisme étant une de ses compétences. Elle prend toute décision en matière de chemin de randonnée, en concertation avec chaque municipalité. Nicolas Lapaille, maire de l'Hospitalet et conseiller communautaire délégué aux chemins de randonnée, défend ardemment le balisage des chemins, véritable mise en valeur de notre patrimoine naturel et culturel, avec la découverte des massifs forestiers du Luberon et de la montagne de Lure, ainsi que les vestiges historiques ou pastoraux qui s'y trouvent. Cet élu pointe la forte convergence qui existe entre économie et tourisme : « Un touriste qui trouve des activités à faire sur notre territoire reste et consomme sur place ». En 2022, la CCHPB a d'ailleurs édité un guide comprenant deux cartes et une description des chemins de randonnée, soit un potentiel de 55 circuits d'une heure à six heures de marche, dont quatre boucles à Reillanne. Un re-balisage complet de tous les circuits locaux (marquage jaune) a été réalisé au printemps dernier.

En 2023 à Reillanne, d'autres opérations seront effectuées :

- mise en place d'un nouveau panneau d'information sur les randonnées devant l'Office de Tourisme, identique à celui sur le cyclotourisme.
- lancement d'un marché d'entretien pour l'ensemble des boucles, avec une reprise de la signalétique par la CCHPB, cofinancée à 50% par le Département pour tous les travaux et 100% pour la fourniture (hors pose) du mobilier de signalétique.
- réédition de la prochaine carte topo des randonnées, vendue en Office de Tourisme.

Prêts pour sillonner nos chemins, aller à la découverte de leur richesse patrimoniale, paysagère, floristique et faunistique, ou tout simplement vous entretenir ou vous dépasser physiquement ? Si vous hésitez à partir seul, vous pouvez rejoindre l'association *Rando Reillanne*, qui compte une soixantaine d'adhérents, et permet de trouver une sortie selon votre niveau : le mardi à la journée, des randonnées de 13 à 18 km ; le vendredi matin, des balades d'environ 3 heures autour de Reillanne. Et pour les plus sportifs, le club Trail de Reillanne !

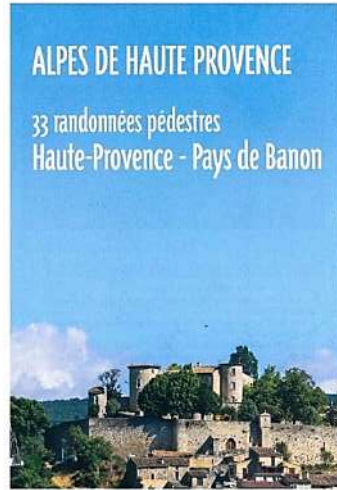
Bonne balade !

Jean-Yves Domalain, conseiller municipal



Vie du village

À CHACUN SON CHEMIN... SUITE...



Carte des chemins de randonnée de Reillanne et des alentours (en vente 2€ au bureau d'information touristique du village)

Liens utiles : <https://mairiereillanne.com/2021/07/23/rando-reillanne/>

<https://www.facebook.com/clubtrailreillanne/>

On en parle avec Elodie...

Une de trop ! En 2021, une femme est morte dans les Alpes de Haute-Provence des suites de violences conjugales. De quoi s'agit-il ? Que faire ? Les violences faites aux femmes peuvent prendre des formes très diverses, physiques ou psychologiques. On parle ici de coups, d'agression sexuelle ou de viol y compris conjugal, de féminicide, et même de mutilations génitales. Mais les violences peuvent être également psychologiques, économiques ou administratives. Le harcèlement y compris cyber, les avances sexuelles non consenties, le mariage forcé, le trafic d'êtres humains comme dans certains cas de prostitution... Toutes ces violences constituent la manifestation la plus aigüe de la domination masculine, une prise de conscience relativement récente. C'est en 1980 que le viol est enfin reconnu comme un crime, et le viol conjugal seulement en 1990... Tardive également la loi du 24 décembre 2021, qui instaure l'obligation de verser le salaire ou les prestations sociales dont la personne est destinataire, sur un compte bancaire

dont elle est détentrice ou codétentrice, car certaines femmes sont privées par leur conjoint de l'argent qui leur revient. Concernant le féminicide, en 2020 en France, 122 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. De leur côté, la même année, 23 hommes ont été tués dans le même cadre. Car 82% des victimes de violences conjugales sont des femmes, d'où le terme de féminicide : mortes parce que femmes. Soyons toutes et tous mobilisés contre les violences faites aux femmes car il faut que ça cesse ! Si cet article dans le bulletin peut sauver une vie ou être utile, ce sera bien.

Que faire si vous êtes victime de tels agissements ? En cas d'urgence, vous pouvez contacter la gendarmerie au 17 ou 112. Il y a aussi des associations, comme le CIDFF 04 au 04 92 36 08 48. Et le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes. Et le 3919 violences femmes info.

Pour plus d'infos ou pour signaler en ligne une violence conjugale, sexuelle ou sexiste:

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



Vie du village

JOURNÉE TRI ET REVALORISATION DES DÉCHETS : INFORMATION ET ATELIERS !

SAMEDI 11 MARS, DE 9H30 À 16H30 À LA SALLE DES ASSOCIATIONS, le groupe d'élus à l'environnement vous propose une journée consacrée à nos déchets divers et variés. La journée reçoit le soutien financier de la Communauté de communes. D'autre part, des élus de Reillanne seront présents toute la journée pour échanger avec vous.

Au menu du matin, des associations locales viendront présenter leur activité, et certaines animeront des ateliers. La **ressourcerie** de Reillanne nous rappellera son fonctionnement, ses horaires, et quelques règles pour profiter au mieux de ce lieu d'échanges, et des vêtements seront proposés.

Mobliclou nous apprendra à reconstituer un vélo à partir de pièces détachées récupérées, et organisera également une

mini-sortie « Vélo Canette » pour ramasser à vélo des déchets au bord des routes près du village. Ouvert à tous les cyclistes, sans inscription !

Le **CRIC** (Collectif Recyclage Indépendant et Cohérent, Reillanne) présentera ses actions, activités et ateliers.

Le **CPIE** (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) proposera une activité ludique pour apprendre à mieux trier, avec des trucs et astuces faciles à mettre en place au quotidien afin de réduire nos déchets.

L'association **GESPER** (éco-solutions de proximité) animera un atelier « compostage ».

L'après-midi, les stands des associations seront présents. Par ailleurs, vous pourrez acquérir un composteur (20 €).

Un **théâtre interactif**, « Ça balance pas mal », sera animé par le Théâtre Mandin à partir de 14h.



Muriel, Fanny, Lucie et Jean-Yves, élus à l'environnement

FESTIVAL MÉTAMORPHOSES À REILLANNE DU 2 AU 4 JUIN : C'EST QUOI ?

La deuxième édition du festival Métamorphoses se tiendra à Reillanne du vendredi 2 au dimanche 4 juin 2023. À travers une programmation foisonnante et des propositions conviviales, ludiques, familiales, des activités pour les enfants, l'idée à l'origine de ce festival est de relier arts et écologie : créer des événements multiples, mêlant temps artistiques, débats, projections, échanges, installations dans la nature... permettant de développer un regard et une pensée sensibles à l'environnement et aux métamorphoses du monde contemporain. La thématique du festival se concentre ainsi autour de la notion de « métamorphoses », l'ensemble des transformations et transitions actuelles et à venir, souhaitables ou nécessaires, personnelles et collectives...

Inspiré du festival du vent de Calvi, ce festival à vocation pluridisciplinaire place ainsi au centre de ses préoccupations les représentations et les nouveaux récits en invitant intellectuels, artistes, associations, créateurs et chercheurs à nous donner à voir les mondes et les transformations qu'ils imaginent pour demain face à l'impératif écologique. Le festival se veut aussi un laboratoire d'expérimentations en ouvrant de nouvelles pistes d'actions collectives à mettre en œuvre, dans le quotidien de chacune et chacun.

*Réunion citoyenne
dimanche 12 mars 14h
salle des Associations*



Le festival est destiné aux habitants du territoire et vise également à attirer de nombreux visiteurs de toute la région et d'ailleurs, en mettant en valeur les initiatives menées localement.

L'équipe du festival Métamorphoses



Vie du village

MONUMENT AUX MORTS DE REILLANNE : IL A EU CENT ANS EN 2021

Après la Première Guerre mondiale, l'ampleur des pertes humaines a déterminé les communes françaises à rendre hommage à leurs soldats morts. Dans les années 1920-1925, environ 35 000 monuments aux morts sont érigés en France malgré les difficultés de la reconstruction, et plus de 95 % des communes en possèdent un. Outre la subvention des municipalités, leur construction a eu lieu grâce à des souscriptions publiques, sous la responsabilité de Comités du Monument.

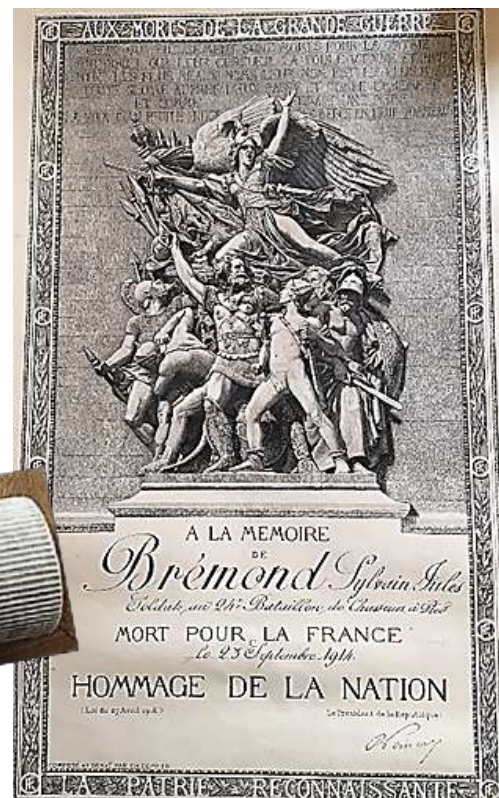
Inauguré le 10 avril 1921, le monument aux morts de Reillanne est centenaire depuis deux ans. Il rend en premier lieu hommage aux 44 morts de la Première Guerre mondiale, puis aux six morts de la guerre de 1939-1945, dont les noms figurent d'ailleurs deux fois. En pierre calcaire et constitué d'une colonne quadrangulaire, il comporte en bas-relief des figures féminines, une victoire ailée, une guirlande et une croix de guerre. Outre les noms des morts, on y trouve les mentions *Reillanne à ses enfants morts pour la patrie, Patrie, Verdun.*

C'est le sculpteur Norbert Gaillard (1884-1951) qui réalisa le monument, comme d'ailleurs celui de Céreste l'année précédente.

Un autre hommage aux morts de ce conflit est moins connu. Il s'agit des diplômes d'honneur des militaires morts au combat, créés par la loi du 27 avril 1916, et transmis aux maires chargés de les remettre aux familles, tâche pénible et délicate. À Reillanne, on conserve dans les archives communales quatre de ces diplômes qui n'ont pas été délivrés. Ce sont ceux de Sylvain Jules BREMOND († 23 septembre 1914), Camille François BOUFFIER († 6 octobre 1914), Augustin Valentin BERAUD († 27 avril 1915) et Jules François BLANC († 2 mai 1920).

Avec un peu de retard, une célébration particulière aura lieu le 8 mai prochain. Le monument aura été nettoyé, et les noms des victimes repassés à l'encre brune par Mérou. Une manière de ne pas les oublier.

Isabelle Grenut



Diplôme d'honneur adressé à Mme Veuve Clémence Bremond, « à la mémoire de Sylvain Jules Bremond », soldat au 25e Bataillon de Chasseurs à Pied, disparu le 23 septembre 1914 au Bois de Cheppy, à Verdun (Meuse). Lorsqu'il est mobilisé le 4 août 1914, Sylvain Bremond est un cultivateur de 31 ans, né à Vachères en 1883, et qui vit rue Grande à Reillanne, avec sa femme Clémence Mollet et leurs deux enfants Lucien et Thérèse, nés en 1911 et 1913. Les enfants sont admis comme pupilles de la Nation en 1917. Au recensement de 1926, la famille ne vit plus à Reillanne. A-t-elle quitté le village après le drame, raison pour laquelle le document demeure en mairie depuis cent ans ? Ou bien la jeune veuve l'a-t-elle refusé, l'estimant trop dérisoire au regard de la perte subie ?



Vie du village

GRÈVE À LA CLINIQUE TOUTES-AURES : DEBOUT LES FEMMES !

Du 18 octobre au 19 novembre 2022, le personnel non médical de la clinique Toutes-Aures, toutes professions confondues, était en grève, fait inédit dans cet établissement appartenant au groupe Almayviva Santé. Des femmes principalement, secrétaires, agents de service, aides-soignantes, infirmières, toutes ensemble pour améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires, particulièrement bas dans la clinique manosquaine. Mais il s'agissait aussi de la prise en charge des patients, en n'acceptant plus, par exemple, leur accueil au bloc opératoire après 19h le soir, sur des heures supplémentaires du personnel. Presque cinq semaines de grève, c'est long ! Grève soutenue par des syndicats, mais aussi par le public, et des élus – on les

attendait plus nombreux alors que la situation vis-à-vis de la santé se dégrade dans notre territoire – dont le député Léo Walter, et les maires de Mane, les Mées et Reillanne. La direction de la clinique, fermée sur une attitude méprisante, ne souhaitait pas dialoguer tant que la grève perdurait. Mais devant le nombre et la détermination des grévistes, c'est finalement la personne faisant fonction de DRH au sein du groupe Almayviva Santé qui a participé aux négociations, afin de trouver un accord satisfaisant. Des personnels grévistes en CCD ont-ils été licenciés ? Certaines sources en font état. « Une solidarité s'est créée », diront ces femmes à l'issue de leur lutte exemplaire, pour leurs conditions de travail, mais surtout pour leur dignité.

IG



Photos ©Pierre Weber

LA POSTE À REILLANNE : UN AGENT POUR DEUX BUREAUX ?

Depuis plusieurs mois, le bureau postal de Reillanne ferme ses portes au public très régulièrement, pour le motif répété de manque de personnel ou de réunions de service. Ainsi, entre le 4 octobre et le 8 décembre 2022, 39h de service ont été soustraites au temps de présence postale octroyé à notre commune, soit, pour les six semaines impactées sur neuf – ce qui en soi est déjà considérable – un cumul de 6h30 en moins chaque semaine, chiffre qui grimpe à 8h30 en octobre. Cette situation survient après une diminution de 6h d'ouverture du bureau de Reillanne imposée par le groupe La Poste en septembre 2022, avec fermeture les mercredi après-midi et samedi matin. Il apparaît que,

souvent, un seul agent assure le service entre les bureaux de Céreste et Reillanne, commune également fort impactée par ce retrait caractérisé du service public. Est-ce un fonctionnement amené à devenir la règle dans les mois à venir ? La municipalité de Reillanne, soutenue par MM. Guibert, Clapier et Pourcin, maires des communes de Montjustin, Vachères et Villemus, a adressé le 6 décembre 2022 un courrier à Sandrine Cosserrat, présidente de la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT), pour lui demander de réunir la commission en urgence. Ce courrier étant demeuré sans réponse, nous avons donc renouvelé notre envoi fin janvier 2023. Affaire à suivre...



Agenda

Don du sang
Prochaines collectes :
 mercredi 1^{er} mars
 mardi 30 mai
 15h00 - 19h30
 salle des Associations

Journée
 « Tri et revalorisation des déchets »
 Samedi 11 mars 9h30-16h30
 Salle des Associations
 Avec un théâtre forum animé par le
 théâtre Mandin



Cinéma la Strada
les samedis
 11 et 25 mars
 8 et 22 avril
 6 et 20 mai



Ecole de Musique
 repas de soutien
 Dimanche 19 mars
 salle des associations
 Réservations 06 72 81 19 01

Pop steed & Muz
Concert pop et rock
 Samedi 4 mars
 20h - minuit
 salle des Associations

Baleti danse trad
 Dimanche 5 mars
 14h-18h
 Salle des Associations
 entrée libre

Reillanne-Roccasparvera
Soirée italienne!
 samedi 1^{er} avril – 19h
 projection, repas, spectacle de chanson
 italienne burlesque
 salle des Associations
 Repas sur réservation (06 08 17 60 11)



Festival de théâtre
 12, 13 et 14 mai
 théâtre Mandin
 salle des Associations

Comité des Fêtes
 Tournoi de
 boules
 Barbecue en
 musique
Samedi 10 juin
 Au stade

Vide-grenier
Poulettes Reillannaises
 lundi 29 mai – 7h/19h
 pl. de la Libération

Réunion le 13 mars à 11h pour
 la création d'un groupe de
 photographes amateurs
 salle du stade
 contacts : louisecalais@yahoo.com ou
 rem.marin@free.fr



Métamorphoses
Festival écologie/culture
 2, 3 et 4 juin
 village et salle des Associations
 Programme à venir
 Réunion de préparation
 dimanche 12 mars 14h salle des associations

Journée européenne de l'archéologie
 16, 17 et 18 juin
 Reillanne et Cereste
 Conférences, ateliers, visites, repas...
 programme à venir !



Vous souhaitez que votre info soit diffusée sur la radio
 locale **Reillann'air**?
 envoyez vos mails à Elodie : elox04@yahoo.fr

Ouverture de la
médiathèque
 jeudi et samedi
 de 10h à 12h





Informations pratiques

Permanence des élus

Claire Dufour, maire
Francis Marguerite
Muriel Lavault
Bernard Giorgi
Isabelle Grenut
Jean Cassini

} sur rendez-vous

Mairie Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07
communication@reillanne.fr ou mairie@reillanne.fr

<https://mairiereillanne.com/>

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Reillanne>

Heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 13h30 – 17h30
Mercredi et vendredi 8h – 12h

*En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public,
merci de contacter Guillaume Pra, responsable des services
techniques, au 06 33 98 82 64.*

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

- . Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
- . Alain Dufour 04 92 76 45 48 / 06 07 49 73 13
- . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

- . Audrey Massuco
- . Maëva Honoré } 06 88 49 31 85
- . Noémie Valette
- Isabelle Maurice 06 29 60 86 16

Kinésithérapeutes :

- . Evelyne Drévilion } 04 92 72 71 86
- . Fabienne Pruvost

Ostéopathes :

- . Véronique Rapuzzi 06 08 06 52 97
- . Moïra Besson 06 99 19 31 83

Orthophoniste :

- . Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 77 77 02

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17

Horaires de la Ressourcerie

- Mardi, jeudi et dimanche 10h - 12h30
- Vendredi 15 h - 17 h

Comité de rédaction : Marion Andlauer, Jean-Yves
Domalain, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut,
Martine Lesbros, Francis Marguerite.
Merci à Juliette Masse pour la couverture
de ce bulletin !

Proposez nous vos idées, vos articles...

Etat civil

Naissances

Giulia Ghigonetto 6 novembre 2022
Olivier Rochegude 22 décembre 2022

Mariages

Décès

Noël Ruiz 11 octobre 2022
Charles Filippini 23 octobre 2022
Jean-Claude Pellegrino 31 octobre 2022
Jeanine Jumetz 12 novembre 2022
Lilian Bouisson 23 novembre 2022
Koko Benhamadi 1^{er} janvier 2023
Julien Lematlot 9 janvier 2023

Inhumations

Josette Mori décédée le 20 juin 2022

Depuis le 1er juillet 2022, une personne a le droit,
une fois dans sa vie, de changer de nom par simple
enregistrement auprès de l'officier d'état civil de sa
commune.

Office de tourisme :

Cours Olivier Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37
mail : tourisme@reillanne-en-provence.com et/ou
oti@haute-provencepaysdebanon.com

Site : <https://hauteprovencepaysdebanon-tourisme.fr/fr/>

Marchés hebdomadaires : les jeudis et dimanches matin sur la
place de la Libération

Responsable du marché pour les emplacements : Rebecca
Cabassut (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque : Jeudi et samedi 10h – 12h.

Crèche : 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous
Président George Greenlee 06 77 43 25 74

Centre de Loisirs, Laure Lambert : 06 69 93 49 12

Assistante sociale : tous les jeudis matin en mairie
sur RDV au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous avec Madame Brigitte Canzler
04 92 79 01 40

Secours populaire Mireille Istria 04 92 76 47 56

Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 15h
février : lundi 6, mardi 21

mars : lundis 6 et 20

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h
samedi matin 8h30/12 h